

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTERE DES PECHEES ET
DE L'ECONOMIE MARITIME (MPEM)**

**DIRECTION DE LA *PROTECTION ET DE
LA SURVEILLANCE DES PECHEES (DPSP)***



**RESUME BULLETIN DES
STATISTIQUES
DU QUATRIEME TRIMESTRE**

Cité Fenêtres Mermoz - Dakar - Corniche Ouest

Email : surpeche@hotmail.com - BP : 3656

Tél. : 33 860 24 65 - Fax : 33 860 31 19

RESUME

Au second quatrième de l'année 2022, le suivi des activités menées contre la pêche INN par l'Autorité compétente, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), a montré les résultats ci-dessous :

Des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, en mer. Les Eléments Français au Sénégal (EFS), la Marine nationale et l'Armée de l'Air ont contribué aux actions de surveillance et contrôle des pêches. Globalement, pour les navires de pêche industrielle, 515 inspections et / ou contrôle ont été effectuées au second trimestre en 2022 contre 662 à la même période en 2021; soit une baisse en valeur relative de 22,20% consécutive à la grève constatée dans le secteur primaire.

Les activités combinées de contrôle et d'inspection ont été réalisées par les services déconcentrés chargés de la surveillance des pêches, avec le concours des centres secondaires tout au long de la façade maritime. Au total, 1 828 pirogues ont été contrôlées contre 2 558 au second trimestre de l'année 2021; soit une diminution de 28,53%.

Ces opérations de suivi, contrôle et surveillance des pêches ont permis de réaliser 21 arraisonnements de navires de pêche industrielle et 102 pirogues sénégalaises de pêche artisanale.

La certification de captures des produits de la pêche, a atteint 48 731 tonnes contre 76 278 tonnes, comparativement à la période correspondante en 2021, soit un repli de 36,11% en valeur relative.

Le suivi de la sécurité des pêcheurs artisans a permis de recenser au cours du quatrième trimestre, vingt-six (26) cas d'accident en mer.